



FÉDÉRATION PHOTOGRAPHIQUE DE FRANCE

5, rue Jules-Vallès - 75011 Paris

Téléphone : 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77 - e-mail : fpf@fpf.asso.fr

Internet : <http://www.fpf.asso.fr>

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES (personne photographiée ou propriétaire)

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél. :

dénommé **le modèle** (ou son représentant légal pour les mineurs), autorise

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. :

dénommé **le photographe**,

- à me photographier et à utiliser mon image ;
- à photographier et à utiliser l'image de mon enfant mineur dont le nom est né le et demeurant : ;
- à photographier et à utiliser l'image de mon animal, description et éventuellement identification (numéro de tatouage, etc.) : ;
- à photographier et à utiliser l'image de mon bien, description et éventuellement adresse pour les biens immobiliers :

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'éditeur à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Autorisation de reproduction ou de photographe	2212	1 / 3	com. 29/09/03 JJD	MODEL	imp. 13/03/2005
---	------	-------	-------------------	-------	-----------------

Les photographies pourront être utilisées et/ou exploitées directement par le photographe, par un éditeur ou être cédées à des tiers, sous toutes formes ou tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier sans aucune limitation, intégralement ou par extraits et notamment :

- ❑ Réalisation et exploitation d'œuvres audiovisuelles, notamment sous formes de diapositives, diaporamas, vidéocassettes, vidéodisques (CD-Roms), vidéogrammes (DVD) ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir.
- ❑ Adaptation par tous procédés de représentation existant ou à venir et notamment projection publique et télédiffusion, par tous moyens existants ou à venir notamment par câble, voie hertzienne, satellite et transmissions dans un lieu public ou privé de l'œuvre audiovisuelle télédiffusée.
- ❑ Participation à des concours photographiques ou à des salons organisés par : **des clubs affiliés à la Fédération Photographique de France et/ou sous patronage FIAP***.
- ❑ Présentation en séances club ou publiques organisées par : **des clubs affiliés à la Fédération Photographique de France.**
- ❑ Présentation en public lors de l'exposition, ou du salon, photographique organisée par le club, dénommé ci-après, **affilié à la Fédération Photographique de France**
- ❑ Publication dans le catalogue de l'exposition, ou du salon, photographique édité par le club, dénommé ci-après, **affilié à la Fédération Photographique de France**
- ❑ Publication sur l'affiche de l'exposition, ou du salon, photographique organisée par le club dénommé, ci-après, **affilié à la Fédération Photographique de France** :
- ❑ Publication dans la revue fédérale : **FRANCE PHOTOGRAPHIE.**
- ❑ Publication dans le : **Livret Privilèges FPF.**
- ❑ Publication dans le : **CD-Rom du Congrès de la Fédération Photographique de France.**
- ❑ Publication pour une publicité dans la revue :
- ❑ Publication pour une publicité dans le dépliant publicitaire de la **Fédération Photographique de France.**
- ❑ Publication en cartes postales, affiches, posters.
- ❑ Publication dans l'ouvrage photographique, ci-après désigné :
- ❑ Présentation sur le site Internet de la Fédération Photographique de France : **http://www.fpf.asso.fr**
- ❑ Présentation sur le site Internet du club dénommé ci-après, **affilié à la Fédération Photographique de France** :
- Adresse du site :
- ❑ Autre utilisation (à préciser) :
-

Autorisation de reproduction ou de photographeur	2212	2 / 3	com. 29/09/2003 JJD	MODEL	imp. 13/03/2005
--	------	-------	---------------------	-------	-----------------

La liste des images qui font l'objet de la présente autorisation et une copie de chacune d'elles, signée et datée par mes soins, figure en annexe.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images qui font l'objet de la présente autorisation ne devront porter atteinte ni à ma réputation ni à ma vie privée, ni à celles des personnes représentées.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune autre rémunération que celle, éventuellement convenue entre nous en contrepartie des utilisations et prestations précitées, qui est précisée dans ce document à savoir : Euros, pour l'exploitation des droits visés aux présentes autorisations.

**Cette autorisation est valable pour une durée de :
jours / mois / années.**

Fait à :, le :,
en deux exemplaires et de bonne foi.

Signatures des deux parties avec la mention manuscrite : "Lu et approuvé" :

Le modèle ou son représentant légal,

Le photographe,

Notes :

* FIAP : Fédération Internationale d'Art Photographique.

- Mettre une croix dans la, ou les, case(s) concernée(s).
- En cas de vente, cette autorisation peut préciser le pourcentage ou le tarif perçu par le modèle. Préciser « Gratuit » ou « A titre gracieux » s'il n'y a pas de contrepartie financière aux autorisations.
- Pour la durée, le fait d'autoriser "à vie" n'a pas de valeur légale, il faut préciser une durée déterminée.
- Ceci est une autorisation-type "minimum" : toute information détaillée peut être rajoutée à condition, bien entendu, d'être en parfaite conformité avec les lois françaises en vigueur en matière de :
 - Droit d'auteur : Code de la propriété intellectuelle : art.L111-1, L132-33, R111-1 et R122-12 ;
 - Droit de la personne : Code civil : art. 9 et 9-1, Code pénal : art. 226-1, 226-2 et 226-8 ;
 - Droit détenu par le propriétaire d'un bien : Code civil : art. 537 et 546.

Le principe, en fait, est de prouver que le modèle a bien donné son autorisation pour un type d'utilisation, sachant toutefois que le modèle est le seul propriétaire de son image.

Autorisation de reproduction ou de photographe	2212	3 / 3	com. 29/09/2003 JJD	MODEL	imp. 13/03/2005
---	------	-------	---------------------	-------	-----------------